

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL POUR PRET DE SALARIE

Avenant au contrat de travail n°

Entre les soussignés :

La Société (*dénomination sociale*) : _____

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro "Numéro unique
d'identification (*RCS "Ville"*) : _____

dont le siège social est situé : _____
adresse complète du siège social

agissant par l'intermédiaire de son représentant légal :
nom du représentant de l'employeur : _____

qualité : _____

d'une part,

Et,

Nom du salarié : _____

Prénom(s) du salarié : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____

De nationalité _____

Demeurant : _____

adresse complète du salarié

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le présent avenant est conclu dans le cadre du prêt de main-d'œuvre à but non lucratif ayant donné lieu à la convention conclue entre l'entreprise (prêteuse) et l'entreprise (utilisatrice) et accepté par Monsieur / Madame

Pendant la durée de la mise à disposition, les conditions d'emploi de Monsieur / Madame sont celles décrites dans le présent avenant.

... / ...

ARTICLE 1 : DUREE DU PRET DE MAIN D'ŒUVRE A BUT NON LUCRATIF

La mise à disposition de Monsieur, Madame

auprès de l'entreprise

est prévue pour une durée débutant le ____ / ____ / _____

et prenant fin le ____ / ____ / _____.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA PRESTATION

Au titre de la durée de la convention de prêt de main-d'œuvre à but non lucratif, le travail confié à

Monsieur / Madame
nom du salarié

dans l'entreprise
nom de l'entreprise utilisatrice

est le suivant (*décrire les missions confiées*) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ARTICLE 3 : DUREE DU TRAVAIL

Monsieur / Madame est soumis(e) à la durée du travail applicable dans l'entreprise d'accueil.

Les horaires de travail à respecter par Monsieur/Madame dans l'entreprise utilisatrice sont les suivants (*préciser les horaires*) :

.....
.....

... / ...

ARTICLE 4 : LIEU D'EXECUTION DU TRAVAIL

Le(s) lieu(x) d'exécution du travail est (sont) le(s) suivant(s) (*à indiquer*) :

.....
.....

ARTICLE 5 : CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE DE TRAVAIL

(à décrire par l'entreprise le cas échéant)

.....
.....

ARTICLE 6 : REMUNERATION

Pendant la durée de la mise à disposition, Monsieur / Madame
continue à être rémunéré par l'entreprise (prêteuse).

Fait à le
En deux exemplaires originaux (pour chacune des parties)

L'employeur du salarié

(lu et approuvé) Signature :

Le salarié

(lu et approuvé) Signature :